



## LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE

(Produit « Assurance Voyage Galaxy » n°9000)



## **VOS GARANTIES**

**☑** MULTIRISQUE

☐ Option PROTECTION SANITAIRE



# VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL

(n° des Conditions Particulières)


# VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR VOS GARANTIES D'ASSURANCE AVANT OU APRES VOTRE VOYAGE ?

VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE DURANT VOTRE SEJOUR ?

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage <u>dès que vous en avez connaissance.</u>

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement (en cas d'annulation) ou suite à votre retour de voyage (pour tous les autres cas).



Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est IMPERATIF de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle <u>afin d'obtenir un numéro de dossier qui,</u> seul, justifiera une prise en charge.

# **QUI CONTACTER?**

## **ASSUREVER**

Service Gestion Clients TSA 81410 - 92621 GENNEVILLIERS CEDEX Tél.: +33 1 73 03 41 01

Mail: gestion@assurever.com



**QUI CONTACTER ?** 24h/24 – 7j/7

MUTUAIDE Assistance

Tél.: +33 1 55 98 88 17

N° de contrat à communiquer : 5136



Lors de la souscription du contrat, communiquez votre adresse e-mail à votre agent de voyages et bénéficiez des avantages de notre « Compagnon de voyage » :

un espace personnel, votre contrat, vos Conditions Générales et un accès direct au plateau d'assistance en un clic!

Application disponible gratuitement sur App Store et Google Play, directement en flashant le logo ci-contre.



# **VOS GARANTIES EN SYNTHESE**

### **PRESTATIONS**

#### **MONTANTS TTC maximum par personne**

### ANNULATION DE VOYAGE

- · Maladie, accident ou décès
- · Annulation en toutes causes justifiées
- Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle à destination
- 16 000 € / personne et 40 000 € / évènement
- · Aucune franchise
- Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne

- · Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ
- Maximum 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec

### **RETARD AERIEN**

• Retard > 4 heures

• 10 % du montant du voyage (250 € maximum)

#### **BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS**

- Vol. destruction totale ou partielle, perte
- → Franchise uniquement en cas de dommage aux valises
- · Frais de reconstitution des documents d'identité
- Retard de livraison des bagages > 12 heures

- 2 000 € / personne et 10 000 € / évènement
- 50 € / valise
- 150 € / personne
- Indemnité forfaitaire de 150 € / personne

#### FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

- Suite à un retour anticipé
- · Suite à un rapatriement médical

- Prorata temporis
- Valeur du voyage initial

#### INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

· Capital décès ou invalidité permanente

• 7 500 € maximum / personne et 70 000 € maximum / évènement

#### RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER

- · Dommages corporels, matériels et immatériels

- 1 000 000 € maximum / évènement
- 75 € / sinistre

#### **RETOUR IMPOSSIBLE**

· Frais de prolongation de séjour

→ Franchise d'1 nuit

10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum

## ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Transport / Rapatriement
- · Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants
- · Présence hospitalisation
- Prolongation de séjour
- Frais médicaux à l'étranger
- Urgences dentaires
- → Franchise frais médicaux et urgences dentaires
- Rapatriement du corps
- Frais funéraires

- Frais réels · Billet retour + taxi
- Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours)
- 80 € / jour (maximum 10 jours)
- 150 000 € / personne
- 160 € / personne
- 30 € / personne / évènement
- Frais réels
- 2 500 € / personne

# **RETOUR ANTICIPE**

- En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la
- garde d'enfant ou du remplaçant professionnel
- · En cas d'attentat survenant à destination
- · En cas de sinistre au domicile

- · Billet retour + taxi
- · Billet retour + taxi
- · Billet retour + taxi

• 15 000 € / personne

# ASSISTANCE VOYAGE

- · Avance de la caution pénale
- · Prise en charge des honoraires d'avocat
- · Frais de recherche et de secours en mer et en montagne
- Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers • Envoi de médicaments
- 3 000 € / personne • 7 500 € / personne • 1 500 € / personne
- Frais d'envoi
  - PROTECTION SANITAIRE EN OPTION

- Annulation pour maladie suite épidémie ou pandémie 30j avant départ
- Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température Téléconsultation avant départ
- · Rapatriement médical (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie)
- Retour impossible
- · Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Frais médicaux à l'étranger suite maladie pour épidémie ou pandémie
- Soutien psychologique suite mise en quarantaine
- 16 000 € / personne et 40 000 € / évènement
  - 16 000 € / pers. et 40 000 € / évèn. (franchise 10% avec un minimum de 50 € / per.)
  - 1 appel
  - Frais réels
  - 1 000 € maximum par personne et 50 000 € maximum par groupe
  - Frais d'hôtel 80 € / nuit (maximum 14 nuits)
  - 150 000 € / personne (franchise 30 € / personne)
  - · 6 entretiens par événement

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.



TSA 11412 92621 GENNEVILLIERS CEDEX Tél: 01 73 03 41 01 www.assurever.com



S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941 Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 028 567 (www.orias.fr) Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9

s, charte graphique et argumentaires commerciaux est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.

mble des m textes de to

partielle ou totale

Document

0 - v06.2020 - MPL -Toute reproduction, p

:0200642G-9000 -